

M. Millar: Le représentant de Lapointe a demandé à quelqu'un de tenir compte du nombre de fois où le mot «plébiscite» serait utilisé au cours du présent débat. En outre, il cite des données statistiques pour montrer que la Chambre a perdu du temps. Je lui dirai que si l'on comptait le nombre de fois que le mot «Québec» a été prononcé à la Chambre, il ne trouverait pas la comparaison si plaisante.

A ce propos, je regrette vivement les observations qu'on entend lorsqu'un député canadien-français conservateur se lève pour appuyer notre parti au moment du vote. Un député qui a le courage de ses convictions et qui est prêt à voter pour ou contre son parti a droit aux mêmes égards et à la même courtoisie que tous les autres membres. Pour ma part, je respecte le droit de tout député à ce sujet et, à mon avis, un membre de la Chambre ne mérite pas les huées et les sifflets de ses collègues.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais dire ceci.

Des voix: Bravo!

M. Millar: Je suis heureux d'apprendre que certains honorables vis-à-vis sont satisfaits. J'éprouve le même sentiment, je peux vous l'assurer.

Il semble que le gouvernement soit résolu à supprimer ou à profaner le pavillon rouge. Si tel est le cas et si le gouvernement est prêt à ne tenir aucun compte des Canadiens et du droit démocratique fondamental qu'ils possèdent d'exprimer leurs sentiments à ce sujet, je lance un dernier appel au premier ministre. Lorsque le pavillon rouge sera définitivement abaissé de la Tour de la Paix, pourrait-il être déposé à la place d'honneur dans la salle commémorative de la Tour, afin de faire comprendre aux Canadiens ayant servi dans les forces armées du Canada qu'ils ne sont pas morts en vain et que les Canadiens reconnaissants ne les ont pas tout à fait oubliés.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on nous demande d'approuver une motion relative au rapport d'un comité qu'a soumise son président, l'honorable député de Humber-St. George's (M. Batten) et un amendement proposé par l'honorable député de Perth (M. Monteith). Je demande sans tarder au gouvernement quelle attitude il adoptera à ce sujet. Il n'a pas encore fait connaître ses positions,

[M. Caouette.]

non plus que le premier ministre. Le gouvernement accepte-t-il les recommandations du comité, et le drapeau que ce dernier propose sera-t-il le drapeau du Canada? Si le rapport est adopté, le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour que ce drapeau soit proclamé drapeau du Canada? Voilà des choses que la Chambre a droit de connaître.

Quelle mesure le gouvernement adoptera-t-il afin d'appliquer les dispositions du décret du conseil de 1945, qui indique clairement qu'on doit arborer le pavillon rouge comme le drapeau distinctif du Canada jusqu'à ce que le Parlement en décide autrement? Ce sont des choses que nous aimerions savoir, car au cours des mois qui se sont écoulés depuis que le premier ministre a fait son discours en Chambre, et dit que c'était un moment solennel et historique de l'histoire du Canada, on n'a pas répondu à ces questions.

Naturellement, je songe à un certain nombre d'autres questions. Qu'en est-il du drapeau trifolié? Le gouvernement l'a-t-il abandonné? Le premier ministre rejette-t-il maintenant le drapeau trifolié, sur lequel était alors fondé son argument? Ce sont des choses que nous voulons savoir. Cependant, tout ce que nous avons constaté jusqu'ici, c'est que le gouvernement et ses associés semblent s'entendre sur une seule chose: ils sont presque unanimes à croire que, peu importe ce que sera le drapeau national du Canada, en aucune circonstance, il ne devra révéler, montrer ou rappeler les symboles de notre souveraineté britannique ou française, de notre patrimoine traditionnel. Au dire du premier ministre, il faudra adopter un drapeau pouvant unifier notre pays. Or, l'expérience de ces derniers mois, loin d'amener l'unité promise, a provoqué la discorde.

Je mets au défi le premier ministre de répondre à toutes les questions que les Canadiens se posent au fond de leur cœur et de leur esprit. La Chambre reconnaîtra, j'en suis sûr, que même si le débat se poursuit depuis plusieurs semaines déjà, le gouvernement n'a jamais fait connaître son point de vue depuis la déclaration faite en juin par le premier ministre, qui affirmait que seul le modèle à trois feuilles d'érable bordé de bleu pouvait devenir le drapeau de notre pays. Il avait une histoire, un patrimoine et il y avait une déclaration de Sa Majesté Georges V à son appui. Or, tout cela a maintenant disparu dans la recommandation du comité.

Je m'arrête un moment au rapport du comité pour appuyer mon plaidoyer en vue de la tenue d'un plébiscite, auquel pourraient